



Schopperten

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN

2 Rue principale

67260 SCHOPPERTEN

Tél. Fax. 03.88.00.13.53.

Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2019.

Sous la présidence de Mme le Maire Reeb Sylvie,

Étaient présents : MME/MM. Carel Emmanuel 1^{er} adjoint, Jost Alfred 2^{ème} adjoint, Boos Ludovic, Grossmann Jean-Michel, Lang Elisabeth, Conseillers municipaux.

Juncker Philippe donne procuration à Reeb Sylvie.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Repas de Noël des seniors,**
 - 2/ Renouvellement du bureau de l'AF,**
 - 3/ Motion pour le maintien du Tribunal de Saverne,**
 - 4/ Divers.**
-

1/ Repas de Noël des seniors.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de remettre le repas des seniors au Dimanche 26 janvier 2020. Cette journée de rencontre aura à nouveau lieu dans un restaurant de la région.

2/ Renouvellement du bureau de l'AF.

En application de l'article R.133-3 du livre 1^{er} du Code Rural, demandant le renouvellement du Bureau de l'Association Foncière et au vu de la liste proposée par l'Association Foncière, le Conseil municipal propose les propriétaires suivants :

Membres titulaires : Mrs GIRARDIN Albert, REPERT Paul, BARTH Michel.

Membres suppléants : Mme SCHMIDT Helga, Mr SCHMIDT Philippe.

Les propositions seront adressées à la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

3/ Motion pour le maintien du Tribunal de Saverne.

Mme le Maire fait lecture de la motion du Conseil municipal de la Ville de Saverne ayant pour objet le maintien d'un juge d'instruction au Tribunal de Saverne. Après en avoir délibéré, il apparaît que l'assemblée partage totalement cette motion dans son intégralité. Le Conseil municipal demande donc à l'unanimité le retrait pur et simple de ce projet.

4/ Divers.

A/ Catastrophe naturelle.

Notre Commune ayant à nouveau fait l'objet d'une vague de chaleur et de sécheresse cette année comme en 2018, Mme le Maire demande à nouveau le classement en catastrophe naturelle sécheresse / réhydratation des sols pour l'année 2019. La demande sera formulée auprès de la Préfecture du Bas-Rhin.

B/ Panneaux de signalisation.

Suite aux remarques récurrentes de riverains signalant des erreurs de trajets, la Commune a sollicité auprès du Service Technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin la pose d'un panneau directionnel de type D21 à l'intersection de la Route de Keskastel et de la Rue de la Forêt.

Pour compte-rendu certifié conforme et exécutoire.

Schopperten, le 10 janvier 2020.

Le Maire,